



Associação Cultural Capoeira Senzala
(association loi 1901)

MAISON DES ASSOCIATIONS
2 RUE DES CORROYEURS - BOITE DD5
21068 DIJON CEDEX

PRÉSIDENT: MICKAEL JACQUES
TEL: 06.77.15.99.38
N° SIRET : 444 434 138 00046
E-MAIL: senzala-dijon@wanadoo.fr
SITE INTERNET: www.senzaladijon.com

PAIEMENT

Si paiement intégral pour:

Année Trimestre Mois 10 cours

- Espèces, de€, le .../.../...
 Chèque n°....., de€, le .../.../... (encaissé dès l'inscription)

Si paiement en plusieurs fois uniquement pour le tarif Adultes à l'année*** :

| Chèques | Montant en € | | Enc.Souhaité | Date d'enc. | Ch.enc |
|-------------------|--------------|---------|-------------------|----------------|--------------------------|
| Chèque 1. n°: | 80,00 € | 80,00 € | Dès l'inscription | --- | <input type="checkbox"/> |
| Chèque 2. n°: | 50,00 € | 60,00 € | Le .../.../... | Le .../.../... | <input type="checkbox"/> |
| Chèques 3. n°: | 50,00 € | 60,00 € | Le .../.../... | Le .../.../... | <input type="checkbox"/> |

*** Les chèques seront encaissés le 15 de chaque mois ou aux dates souhaitées. Les trois chèques devront être donnés le jour de l'inscription. Le dernier chèque sera obligatoirement encaissé au 31 décembre de l'année en cours ou dans les 3 mois à compter de la date d'inscription. Tout dossier d'inscription remis devra comporter toutes les pièces demandées.

Remarque: les chèques vacances sont acceptés.

DOCUMENTS A FOURNIR

2 photos**** un certificat médical conditions d'inscription

**** que pour les nouveaux adhérents.



Associação Cultural Capoeira Senzala
(association loi 1901)

MAISON DES ASSOCIATIONS
2 RUE DES CORROYEURS - BOITE DD5
21068 DIJON CEDEX

PRÉSIDENT: MICKAEL JACQUES
TEL: 06.77.15.99.38
N° SIRET : 444 434 138 00046
E-MAIL: senzala-dijon@wanadoo.fr
SITE INTERNET: www.senzaladijon.com

Date :
Nom :
Prénom :

- L'inscription aux cours ne pourra être remboursée qu'en cas d'abandon pour raison grave. (est considérée comme raison grave l'impossibilité de pratiquer l'activité pour une durée supérieure à un mois due à un accident ou une maladie. Un certificat médical sera demandé dans ce cas précis)
- Les personnes désirant participer aux cours, devront impérativement avoir effectué un premier versement lors de leur troisième entraînement. Dans le cas inverse, le professeur se réserve le droit de refuser toute participation aux cours.
- Pour les personnes choisissant l'inscription en plusieurs fois, les trois versements en chèque se feront en même temps, mais seront encaissés séparément chaque mois. (Le dernier chèque devra être encaissé avant le 31 décembre de l'année en cours)
- Respecter les horaires des cours. Par conséquent, nous demandons à chaque adhérent de faire tout son possible pour arriver 5 à 10 minutes avant le début de chaque cours.
- Pour tous les élèves ayant plus d'un an de capoeira, la tenue abada blanc/T-shirt blanc est de rigueur aux entraînements. Dans le cas inverse, le professeur se réserve le droit de refuser toute participation aux cours. Toutefois, il sera autorisé deux fois par semaine de s'entraîner en abada de couleur. Ces jours seront précisés par le professeur.
- L'association est couverte par une assurance qui vous protège en cas de blessure imprévisible due par exemple à un incendie, une chute de matériel quelconque dans le cadre de l'activité, d'une soirée...Mais l'association ne peut se porter garante d'une blessure corporelle lors d'un entraînement (claquage, fracture...). C'est pourquoi, chaque personne inscrite aux cours doit être en possession d'une responsabilité civile.
- Toute personne mineure doit avoir l'autorisation d'au moins l'un des parents pour s'inscrire aux cours.

Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »

Signature des parents
(Pour toute personne mineure)